

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal n°62-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	13/10/2021
Présents	16
Absents	7
Procurations	3
Votants	19

Par suite d'une convocation en date du treize octobre deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie le **lundi dix-huit octobre deux mille vingt et un, à vingt heures et trente minutes**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise,

Absents : ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, PEISER Jean Luc,

Procurations : ESCANDE Jacques à CAUX Xavier, ZAROIL Mimoun à ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent à ALBAN Marie-Françoise,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Vote du solde de la subvention 2021 au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Par délibération n°01/2021 du 25 janvier 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer au CCAS une avance d'un montant de 12 000€ sur la subvention annuelle 2021.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 21 000 € pour l'année 2021 au CCAS. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce montant de subvention et par conséquent sur le solde restant à verser, soit 9 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer au CCAS une subvention d'un montant global de 21 000 € pour l'année 2021 ;
- **Décide** de verser au CCAS le solde de la subvention annuelle 2021 qui s'élève à 9 000 € ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2021

Application agréée E-legalite.com